

Le Fuet, le 25 mai 2016

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 27 JUIIN 2016 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 30'000.00 concernant l'attribution au FS entretien des routes communales.
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 486'023.05 concernant les dépréciations complémentaires du patrimoine administratif.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2015.
4. Informations sur les arrêtés de comptes (PAL, réfection des cimetières, remplacement des canalisations Bout de Bise, remplacement des conduites Bout de Bise, réfection de l'enrobé bitumineux Bout de Bise).
5. Réfection de la traversée du village de Saicourt : discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 270'000.00 pour l'alimentation potable.
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 110'000.00 pour l'assainissement et le nouveau chemin d'accès à La Grosse Fin à Bellelay.
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 pour l'entretien des routes communales.
8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 310'000.00 pour l'acquisition des terrains de la ZPO Pré Paroz au Fuet.
9. Discuter et approuver le règlement sur la taxe de séjour.
10. Discuter et approuver les modifications de l'annexe I du règlement d'organisation.
11. Discuter et approuver les modifications des articles 20 et 21 du règlement concernant les émoluments.
12. Informations du Conseil municipal.
13. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous points 9, 10 et 11 sont déposés publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal